



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

Info-REPRISE

Lettre d'information sur la reprise d'entreprise artisanale

Cette lettre dédiée aux futurs repreneurs apporte toujours plus d'informations...
Retrouvez également «Info-reprise» sur notre site web !

ZOOM SUR...

ADHÉRER À UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret travaille régulièrement en concertation avec les organisations professionnelles. Il en existe de nombreuses représentant chacune un même métier ou une même branche d'activité. Pourquoi adhérer à une organisation professionnelle ? Quelles sont ses missions ? Quels services peut-elle apporter à ses adhérents ? Réponse avec Rodolphe OUF.



Entretien avec Rodolphe OUF,
Vice-Président de la CMA
et Trésorier du CNPA du Loiret.

Pourriez-vous nous présenter les différentes missions d'une organisation professionnelle ?

Le monde qui entoure nos entreprises est pris dans une spirale d'accélération. Tout change autour de nous, en permanence. Nous sommes, chaque jour, mis en concurrence avec de nouvelles offres faites à nos clients, toujours friands de nouveauté.

Le pouvoir législatif est, en permanence, persuadé de l'obligation de fixer de nouvelles règles, qui viennent s'ajouter à un corpus que nous ne pouvons déjà pas appréhender en totalité. Des innovations remettent en question nos méthodes et nos savoirs. De nouveaux entrants tentent de s'approprier nos domaines d'activité. Dans cet univers changeant, l'organisation professionnelle assure les missions de veille réglementaire, de représentation de ses adhérents, de défense des spécificités de leur activité et fournit un tour d'horizon de l'évolution des méthodes et des savoirs.

Quels services peut-elle proposer à ses adhérents ?

Vous connaissez le dicton " l'union fait la force ". L'organisation professionnelle est la force du secteur d'activité qu'elle représente, face aux autres forces en mouvement du monde moderne : fiscales, environnementales, consuméristes, sociales,... Mais aussi, à l'échelle de chacun d'entre nous, de chacune de nos entreprises, l'organisation professionnelle fournit l'information professionnelle et réglementaire dont nous avons besoin pour " ne pas ignorer la loi ". De manière plus individuelle, elle sait aussi mettre à disposition de ses adhérents des supports pour les épauler dans des phases particulières de la vie de l'entreprise (sociales, fiscales, juridiques).

En ce sens, la mission de l'organisation professionnelle est très complémentaire des missions d'une Chambre consulaire comme la nôtre. Notre Chambre, entre autres missions, assure la défense des intérêts des artisans. La CMA est en première ligne pour rappeler que " l'Artisanat est la première entreprise de France ". Elle a aussi une mission locale très importante, en collaboration avec les collectivités territoriales pour favoriser le développement économique, terreau indispensable à la bonne santé des entreprises locales qui forment " le gros " des troupes de l'artisanat. En fin de compte, l'articulation entre les organisations professionnelles et la CMA est matricielle : la CMA assure une mission de service public, horizontale, profitable à tout le secteur artisanal et les organisations professionnelles assurent une mission professionnelle, verticale, au profit des acteurs d'une filière métier.

Est-il obligatoire d'adhérer à une organisation professionnelle ?

En tant qu'artisan, je suis très attaché à la liberté. Liberté d'entreprendre mais aussi liberté tout court. Je n'accepterai pas une obligation d'adhérer à une organisation professionnelle. Dans le même temps, qui, aujourd'hui, peut s'interroger sur l'utilité de protéger son activité, son métier, son entreprise ? Pour ma part, l'adhésion à une organisation professionnelle est une question de bon sens. En contrepartie, et c'est le cas pour la plus grande part d'entre-elles, elles doivent honorer leur part du contrat : utiliser le pouvoir que leur donne le nombre de leurs adhérents, au seul bénéfice des adhérents et ne pas s'égayer à poursuivre d'autres chimères.

Propos recueillis par Yves HOUTH
Directeur du développement et de l'accompagnement des entreprises

>> + d'infos : CMA du Loiret
Développement économique | 02 38 68 08 68

CNPA du Loiret
02 38 43 27 27 | www.cnpa.fr



Opération réalisée avec le soutien financier du Conseil régional du Centre-Val de Loire, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020, de l'Etat et du Conseil départemental du Loiret.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249 - 45012 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 68 08 68 - Fax 02 38 54 66 76 - www.cm-45.fr



Votre CMA vous informe !

> Une OCMACS sur le Pays Loire Beauce

Destinée à soutenir l'investissement des artisans et des commerçants situés sur les communautés de communes de la Beauce Loirétaine, du canton de Beaugency et du Val des Mauves, l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) prend la forme d'une subvention qui peut atteindre 30 % du montant HT des investissements éligibles, dans la limite de 15 000 €. Elle s'adresse aux créateurs, aux repreneurs et aux dirigeants ayant un projet d'investissement (aménagement immobilier, acquisition de matériel...)

d'un montant minimum de 10 000 €. Attention, toutes les dépenses ne sont pas éligibles à ce dispositif (matériel roulant, informatique, bureautique... matériel d'occasion, petit matériel ayant un coût unitaire inférieur à 500 € HT...). Les bénéficiaires pourront être tenus de suivre une formation de 3 jours auprès d'un organisme agréé.

A noter | Votre dossier doit être déposé, complet, auprès du Pays Loire Beauce, avant la réalisation des investissements. Tout commencement ou prise de commande (même devis signé) annulera la demande de subvention.

La CMA travaille en partenariat avec le Pays Loire Beauce sur cette action et peut donc vous renseigner sur ce dispositif.

>> + d'infos : Pays Loire Beauce
Caroline COSYNS | 02 38 46 01 70
ou economie.loire.beauce@gmail.com

Marylène LEBOUCCQ | 02 38 62 99 90
ou m.leboucq@cma-loiret.fr

> Le carnet de route du créateur et du repreneur

Le carnet de route du créateur et du repreneur, réalisé en partenariat avec l'APCE (Agence pour la Création d'Entreprise), la Banque Populaire, MAAF Assurances et EDF Entreprises, s'adresse aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer dans l'artisanat. Il présente les différentes étapes de la création et de la reprise d'entreprise et apporte de nombreux conseils en matière d'assurance, de financement et de maîtrise de consommation énergétique.

>> + d'infos : Isabelle VIAL | 02 38 62 99 97
ou i.vial@cma-loiret.fr



A vos agendas !

STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

ORLÉANS

> 26 au 30 octobre
> 23 au 27 novembre

MONTARGIS

> 2 au 6 novembre

MATINÉE DE LA CRÉATION-REPRISE

ORLÉANS

> 2 novembre
> 16 novembre

MONTARGIS

> 30 octobre
> 13 novembre

+ d'infos : Pôle accueil

02 38 68 08 68 ou accueil@cma-loiret.fr

SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE VIRTUEL

> à consulter sur le site

www.reseaucreation45.com

Vous envisagez de reprendre une entreprise !

Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous, contactez-les...

>> Montargis-Gien

Patrick RABIN - ☎ 02 38 98 88 99 - p.rabin@cma-loiret.fr

>> Orléans-Pithiviers

Activités alimentaires :

Stéphane CADEAU - ☎ 02 38 62 99 93 - s.cadeau@cma-loiret.fr

Autres activités :

Marylène LEBOUCCQ - ☎ 02 38 62 99 90 - m.leboucq@cma-loiret.fr

> ANNONCES D'ENTREPRISES À VENDRE

Vous recherchez une entreprise à reprendre, n'hésitez pas à consulter nos annonces sur les sites :

>> www.transartisanat.com
>> www.bnoa.net
>> www.1001-opportunities.fr